



Fiche Produit

Assurance Emprunteur

- Couverture dès la souscription
- Prise en charge de plusieurs risques
- Assurer vos prêts immobiliers et/ou à la consommation

Les avantages de renégocier son assurance de prêt :

- ✓ En moyenne plusieurs milliers d'euros d'économie sur la durée d'un prêt.
- ✓ Pas d'interruption de garanties.
- ✓ La possibilité d'améliorer vos garanties.

Contactez-nous au [02.44.88.12.99](tel:02.44.88.12.99) ou apcc@gescopim.fr pour une étude personnalisée

Les éléments nécessaires à une étude :

- ✓ Votre tableau d'amortissement.
- ✓ Vos offres de prêts.
- ✓ Votre adresse postale.
- ✓ Les dates et lieux de naissance du ou des assurés.
- ✓ Pratiquez-vous des sports à risques ?
- ✓ Travaillez-vous en hauteur ?
- ✓ Effectuez-vous plus de 20.000kms par an ?

Informations complémentaires

- ✓ Nos offres doivent être en adéquation avec le minimum demandé par la banque.
- ✓ Les garanties demandées par les banques dépendent de votre situation personnelle et/ou de votre patrimoine.
- ✓ Nous nous occupons de tout pour vous.

APCC est une marque du Syndicat National des Professionnels des Chiens et Chats (SNPCC).

SNPCC – 239 rue des bottes - 01320 CHALAMONT - est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 16 004 390 (www.orient.fr) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance de GESCOPIM

GESCOPIM : 2 rue de la Cornouaille 44300 NANTES - SAS au capital de 31 060€ - RCS NANTES 522 399 757

Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 10 056 956 (www.orient.fr) en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-1 II du code des assurances) – nous tenons à votre disposition sur simple demande la listes de nos fournisseurs actifs.

Service réclamation : GESCOPIM – 2 RUE DE LA CORNOUAILLE – 44300 NANTES – 02.72.52.52.20

En sa qualité de courtier en assurance, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à GESCOPIM.